

Le Plan pour l'emploi des Bruxellois : un plan finalement concerté !

Bref rappel des faits

Le 3 mars 2005, après de nombreux mois de négociation, le gouvernement bruxellois et les interlocuteurs sociaux signent le **Contrat pour l'économie et l'emploi**, véritable plan de relance pour Bruxelles. Si, au départ, des groupes de travail sont bel et bien mis en place au sein du CBCES, le Comité bruxellois de concertation économique et sociale¹, les discussions sur la mise en œuvre concrète des 27 chantiers d'actions prioritaires du Contrat s'enlisent rapidement...

Au cours de l'automne 2005, le gouvernement fédéral dépose son *Pacte (?) de solidarité entre les générations*. Les mesures de ce « Pacte » réformant les fins de carrières et prévoyant de très insuffisantes interventions en faveur de l'emploi des jeunes, ne sont pas acceptables pour la FGTB, et ont, en outre, d'importantes répercussions sur les politiques régionales bruxelloises. En réalité, elles ne sont tout simplement pas adaptées au contexte bruxellois...

Le 2 décembre 2005, le front commun syndical adresse une lettre ouverte au gouvernement bruxellois, constatant que *le Pacte de solidarité entre les générations passe à côté de l'objectif prioritaire de l'emploi des jeunes, et qu'il remet en cause le « Contrat pour l'économie et l'emploi à Bruxelles »*.

A l'initiative de la FGTB, le front commun dépose alors sur la table de la concertation un **Plan pour l'emploi des jeunes bruxellois**. Ce plan, ambitieux pour Bruxelles, repose sur 4 mesures très concrètes :

- la création, d'ici 2008, de **4.500 « premiers emplois » jeunes**, offrant aux jeunes sortant de l'école sans qualification ni projet professionnel une véritable alternative à l'inactivité ;
- un **investissement massif dans la formation professionnelle des jeunes**, notamment via l'intervention de la région

en bref

A l'heure où l'on rend les chômeurs responsables de leur situation, que fait le gouvernement bruxellois pour l'emploi ? Eh bien, il vient de sortir un nouveau plan censé redynamiser la région. Cette démarche a bien failli être univoque mais les syndicats ont fini par obtenir une vraie concertation. Nous avons demandé à la FGTB Bruxelles de nous présenter ce plan et le chemin qu'il a parcouru...

dans l'équipement des écoles techniques et professionnelles et la création d'un « centre de référence professionnelle » pour les métiers de la fonction publique, ouvert aux demandeurs d'emploi, aux travailleurs du secteur public et aux jeunes étudiants ;

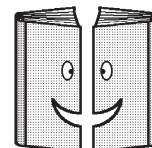
● une alliance **emploi, logement et environnement**, dans le cadre du plan KYOTO. A Bruxelles, pour faire face à la crise de l'emploi, qui se double depuis quelques années d'une crise du logement et désormais d'une crise de l'énergie, il est indispensable d'investir massivement dans la construction et la rénovation durables de logements. Mais ce n'est pas seulement le logement qui est visé par les problèmes d'efficacité énergétique : beaucoup de bâtiments publics sont chauffés un peu... en dépit du bon sens ; il n'est pas rare qu'on y ouvre les fenêtres, en hiver, pour diminuer la température... Les entreprises non plus ne sont pas en reste : c'est donc bien tout le bâti qu'il faut rénover ; tel est le sens de cette alliance *emploi, logement et environnement* ;

● la mise en place de **cellules de l'emploi**, permettant aux travailleurs de se reconvertir lors de licenciements collectifs, comme il en existe en Wallonie.

Piqué au vif, le Gouvernement régional adopte, une semaine plus tard, *sans aucune*

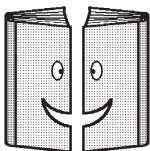
Philippe Van Muylder, Secrétaire général de la FGTB de Bruxelles

(1) Cet organe de concertation réunit les membres du gouvernement régional et les interlocuteurs sociaux bruxellois.



(2) Pas d'avenir pour Bruxelles sans de vrais emplois pour toutes et tous ! Les priorités de la FGTB pour l'économie et l'emploi à Bruxelles, Les dossiers de la FGTB de Bruxelles, n°7, juin 2005. (Ce dossier est disponible sur simple demande au 02/ 552 03 53- Yolanda Lamas).

A lire, à débattre



concertation préalable, son propre Plan pour l'emploi des Bruxellois.

Le jugeant inacceptable à de nombreux égards, la FGTB exige et obtient la réouverture de négociations.

Finalement, le Plan, amendé, sera adopté le 20 mars 2006 par le gouvernement et les interlocuteurs sociaux, réunis au sein du Comité bruxellois de concertation économique et sociale...

La négociation proprement dite...

Le Plan constitue le volet « emploi » du Contrat pour l'économie et l'emploi. Il a pour objectif de répondre au défi du sous-emploi des Bruxellois, dans une région qui compte plus de 20 % de chômeurs.

Il s'articule autour de 4 axes d'actions :

- l'emploi des jeunes,
- le renforcement du partenariat public-privé,
- l'accroissement de la qualification et de la formation
- la mise à niveau des outils publics (principalement l'Office régional bruxellois de l'emploi- ORBEm).

Il développe 74 mesures concrètes qui ont été passées au crible par les interlocuteurs sociaux.

Ce que nous avons catégoriquement rejeté dans ce plan

Avant d'envisager les mesures positives du plan, notons que la FGTB a catégoriquement refusé d'endosser les 'constats' posés par le Gouvernement pour justifier sa mise en œuvre. Le gouvernement cite, par exemple, la nécessaire « responsabilisation » des demandeurs d'emploi. Or, nous refusons catégoriquement que l'on reporte sur ceux-ci la « responsabilité » (et, a fortiori, la « culpabilité ») d'être au chômage. En cette matière, ce sont les entreprises qui ont une responsa-

bilité énorme. Un autre exemple d'omission : face à la privatisation croissante du marché de l'emploi, le gouvernement n'affirme pas clairement son attachement à la défense du secteur public. Cela, nous ne pouvions davantage l'accepter.

En matière de constats, rappelons d'ailleurs que la FGTB a très récemment publié une brochure où elle dresse sa propre analyse du chômage bruxellois².

Nous avons également obtenu le retrait du projet de stage d'expérience formative en entreprise. Il s'agissait, pour le gouvernement, d'un stage de 2 à 3 mois, non rémunéré, ouvert à tous les demandeurs d'emploi inscrits au chômage sur base de leurs études. Ce stage n'était, en outre, pas accompagné de contreparties en termes d'embauche. On retrouve ici l'idée, inacceptable pour la FGTB, d'une sorte de « service civil » qui mettrait à disposition des employeurs une main-d'œuvre gratuite...



Le Plan prévoit

- un renforcement des mesures favorisant l'accès des Bruxellois à la fonction publique, via notamment la proposition de créer un centre de formation aux métiers de la fonction publique à Bruxelles ;
- la création, au sein de la Société régionale d'investissement de Bruxelles (SRIB), d'un Comité stratégique paritaire chargé

d'examiner l'impact de la politique d'investissement de cet organisme *en termes d'emploi* et de formuler des propositions d'orientation de cette politique ;

- l'évaluation paritaire, au sein du Comité de gestion de l'ORBEm, des chartes de type « IKEA », au travers desquelles les entreprises en création ou en extension s'engagent à **recruter et à former** des demandeurs d'emploi bruxellois ;
- la prise en compte de l'augmentation des offres disponibles d'emploi et de formation avant la généralisation, progressive, du **Contrat de Projet Professionnel** ;
- un encadrement strict, par la Région, des collaborations de l'ORBEm avec le secteur de l'intérim, à débattre au sein de la plateforme régionale de concertation pour l'emploi, qui réunit les interlocuteurs sociaux ;
- et, last but not least, la mise sur pied de *cellules de reconversion* des travailleurs en cas de licenciement collectif.

Les lacunes

A nos yeux, il est évident que les mesures envisagées pour les jeunes, au sortir de l'école, demeurent totalement insuffisantes. La FGTB doit rester particulièrement mobilisée sur cet enjeu essentiel.

La FGTB désapprouve également le projet de création de zones franches en Région bruxelloise. Proposée sans aucune contrepartie en termes de création d'emplois, cette mesure s'inscrit dans un contexte de concurrence interrégionale importante avec la Wallonie et la Flandre. Le développement de zones franches paraît, en outre, difficilement applicable en vertu des règlements européens de la concurrence. A cet égard, nous sommes donc demandeurs de la tenue d'une conférence interrégionale sur la problématique de la concurrence fiscale, à laquelle devraient impérativement participer les interlocuteurs sociaux des 3 Régions.

Enfin, à ce stade, le Plan n'envisage pas de développer un projet *Kyoto* de rénovation du

bâti bruxellois, comme proposé par la FGTB de Bruxelles. Cette proposition fera toutefois l'objet d'une analyse de faisabilité au cours des prochaines semaines. Nous y reviendrons.

En guise de conclusion

Si les organisations syndicales n'ont pas obtenu gain de cause en ce qui concerne toutes leurs revendications, le Plan constitue néanmoins un bon compromis. En soumettant, en fin de compte, son Plan à la concertation sociale, le gouvernement régional a reconnu que cette dernière apportait une importante plus-value à son action. C'est, incontestablement, un (premier) pas dans la bonne direction !

